

21^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

N° 1

*visant à **lutter** contre la **pollution** due aux **herbicides et pesticides** de synthèse par l'**interdiction** de leur utilisation dans les **espaces verts publics**.*

PRÉSENTÉE

Par les élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire Petit Tour de Pujols (Département du Lot-et-Garonne, Académie de Bordeaux)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Avec l'adoption des lois Grenelle I, II et III, le gouvernement s'est engagé à mener des actions visant à une meilleure prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs de la vie de notre pays. Ces lois visent en particulier à préserver la biodiversité des milieux naturels pour stopper la perte de biodiversité, par exemple par la création de « trames vertes et bleues » qui permettent la circulation dans les milieux naturels et aquatiques, la mise en place de corridors écologiques et la diminution de l'emploi des pesticides hors zones agricoles.

Dans notre département, le Lot-et-Garonne, à prédominance agricole, nous n'avons trouvé aucune trace de ces dispositifs. Les surfaces agricoles sont toujours intensivement sulfatées et on a constaté ces quatre dernières années un effondrement des populations d'abeilles, une production de miel diminuée de 75%. L'uniformisation des cultures entraînant la carence en fleurs sauvages et l'utilisation de pesticides et d'herbicides de synthèse sur les fleurs butinées étant mis en cause.

Les espaces urbains dans lesquels les abeilles se réfugient ne sont pas non plus épargnés. Nous avons pu observer, chaque printemps, des épandages massifs : dans les jardins publics de notre ville afin d'y supprimer les « mauvaises herbes » tuant du même coup toutes les fleurs sauvages ; à l'abord des collèges entourés de vergers (des milliers d'abeilles désorientées venant mourir dans les classes). Il a même été sulfaté l'an dernier les mûriers platanes (une variété non stérile) de notre cour de récréation.

Or les abeilles jouent un rôle fondamental dans le maintien de la biodiversité. Premiers insectes pollinisateurs, elles sont à l'origine de la reproduction de 80% des espèces végétales de la planète. Nous devons les protéger.

Mesdames, Messieurs, nous souhaitons voir interdire l'utilisation d'engrais, de pesticides et d'herbicides chimiques dans tous les espaces verts publics du territoire. Ces espaces verts pourront alors être semés pour partie de pelouses et de prairies fleuries, appelées « jachères polliniques » offrant ainsi une source de pollen précieux et de qualité dont pourront se nourrir les abeilles, contribuant à accroître et à renforcer leurs populations. Ces insectes pourraient ainsi traverser le territoire en passant de fleur en fleur sans s'arrêter sur ces « autoroutes à abeilles ».

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Dans un souci de santé publique et afin de favoriser la protection et la circulation des insectes pollinisateurs, l'utilisation de pesticides et d'herbicides de synthèse sera interdite dans tous les espaces verts publics du territoire : jardins et parcs publics, coulées et voies vertes...

Article 2

La moitié de ces espaces verts sera plantée de prairies fleuries créant ainsi des autoroutes à abeilles. Des arbres fruitiers remplaceront aussi pour partie les arbres d'ombrage et d'ornement, leur récolte étant accessible à tous.

Article 3

Un logo : « Zéro pesticide – Autoroute des Abeilles » sera créé, des panneaux reprenant ce logo seront apposés afin de valoriser tous les territoires protégés.

Article 4

Une Journée Nationale de l'Abeille sera instaurée afin de sensibiliser le plus grand nombre à l'utilisation de méthodes et de produits naturels dans tous les types de cultures et de jardinage avec des animations, conférences et ateliers dans les espaces publics et les établissements scolaires.